



**BGL
BNP PARIBAS** | La banque d'un monde qui change

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTÉRIMAIRES

au 30 juin 2013



SOMMAIRE

DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
RAPPORT DE GESTION	4
RAPPORT D'AUDIT	9

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTÉRIMAIRES

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DU PREMIER SEMESTRE 2013	10
ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	11
BILAN CONSOLIDÉ AU 30 JUIN 2013	12
TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS DU 1 ^{ER} JANVIER 2012 AU 30 JUIN 2013	13
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ RELATIF AU PREMIER SEMESTRE 2013	15

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTÉRIMAIRES

GÉNÉRALITÉS	17
1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE	18
1.a Normes comptables applicables	18
1.b Principes de consolidation	18
1.c Actifs et passifs financiers	21
1.d Immobilisations	30
1.e Contrats de location	31
1.f Actifs non courants destinés à être cédés, passifs associés aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	32
1.g Avantages bénéficiant au personnel	33
1.h Provisions	34
1.i Impôt courant et différé	34
1.j Tableau des flux de trésorerie	34
1.k Utilisation d'estimations dans la préparation des États Financiers	35
2. EFFET DE L'APPLICATION RÉTROSPECTIVE DE L'AMENDEMENT À LA NORME IAS 19	36
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2013	38
3.a Marge d'intérêts	38
3.b Commissions	39
3.c Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat	39
3.d Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	40
3.e Produits et charges des autres activités	40
3.f Coût du risque	40
3.g Impôt sur les bénéfices	41
3.h Résultat net des activités abandonnées	41
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	42
5. RISQUE SOUVERAIN	44
6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2013	45
6.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en juste valeur par résultat	45
6.b Actifs financiers disponibles à la vente	45
6.c Mesure de la juste valeur des instruments financiers	46
6.d Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en juste valeur par résultat à des fins de transaction ou en actifs disponibles à la vente	52
6.e Prêts, créances et dettes sur la clientèle	53
6.f Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	54
6.g Impôts courants et différés	55
6.h Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	55
6.i Participations dans les sociétés mises en équivalence	55
6.j Écarts d'acquisition	56
6.k Actifs non courants destinés à être cédés	56
7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	57
7.a Périmètre de consolidation	57
7.b Relations avec les parties liées	60



DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(dans le cadre de la loi "transparence" du 11 janvier 2008)

Le Conseil d'administration déclare que, à sa connaissance, les comptes consolidés intérimaires établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de BGL BNP Paribas S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation au 30 juin 2013, et que le rapport de gestion intérimaire représente fidèlement les informations exigées en vertu de l'article 4 (4) de la loi.

Luxembourg, le 28 août 2013

Conseil d'administration :

Président :	GEORGES HEINRICH
Vice-président :	FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU
Administrateurs :	S.A.R. LE PRINCE GUILLAUME DE LUXEMBOURG
	MARC ASSA
	GILBERT BEFFORT
	JEAN CLAMON
	JACQUES D'ESTAIS
	GABRIEL DI LETIZIA
	CAMILLE FOHL
	GERARD GIL
	JEAN-CLAUDE GILBERTZ
	PIERRE GRAMEGNA
	CLAUDE HEIREND
	MAXIME JADOT
	CARLO KRIER
	VINCENT LECOMTE
	CORINNE LUDES
	THOMAS MENNICKEN
	JEAN MEYER
	NORBERT ROOS
	JEAN-LOUIS SIWECK
	DENISE STEINHÄUSER
	TOM THEVES
	CARLO THILL
	MICHEL WURTH



RAPPORT DE GESTION

Le premier semestre de l'exercice 2013 a été marqué par une conjoncture économique restant peu porteuse, notamment au sein de la zone euro qui reste en récession avec un PIB annoncé en repli de -0,4 % sur l'année 2013.

Les résultats du premier semestre des exercices 2012 et 2013 ont été impactés par différents éléments exceptionnels.

Tout d'abord, la Banque a réduit son exposition aux dettes souveraines au cours du premier semestre 2012 ce qui a impacté négativement le résultat du premier semestre 2012 à hauteur de -56,0 millions d'euros au niveau du produit net bancaire et -2,6 millions d'euros au niveau du coût du risque.

La Banque a également subi l'impact de la réévaluation de sa dette propre qui a été fortement influencée en 2012 par le resserrement positif des spreads de crédit de BNP Paribas. Ce facteur a pénalisé le résultat du premier semestre 2012 à hauteur de -17,0 millions d'euros alors que cet impact se limite à -2,6 millions d'euros au premier semestre de l'année 2013.

Dans le cadre du programme Simple & Efficient initié globalement par le groupe BNP Paribas dans tous les pays, le Groupe BGL BNP Paribas a lancé au premier semestre 2013 des projets d'investissements qui ont pour but de dégager des économies dès 2015 afin de mieux faire face à ses défis futurs.

Par ailleurs, le 10 avril dernier, le Luxembourg a annoncé sa décision d'introduire, au 1er janvier 2015 et sur base du champ d'application de la directive 2003/48/CE, l'échange automatique d'informations sur les paiements d'intérêts que des agents payeurs établis au Luxembourg effectuent en faveur de personnes physiques qui ont leur résidence dans un État membre de l'Union européenne autre que le Luxembourg.

La Banque, pour gérer cette problématique qui touche les métiers de la Banque de Détail et la Banque Privée Internationale, s'est organisée en mettant en place une structure dédiée qui a pour but de coordonner les actions initiées par les différents métiers de la Banque et d'accompagner les clients concernés dans leurs démarches. Cette organisation est directement pilotée par le Comité de Direction de la Banque. Les impacts de cette évolution législative sur les états financiers consolidés intérimaires restent toutefois limités.

Compte de résultat

Le premier semestre 2012 a été marqué par l'augmentation du taux de participation de BGL BNP Paribas S.A. dans la holding BNP Paribas Leasing Solutions S.A. qui détient l'essentiel des activités de leasing du groupe BNP Paribas. Suite à cette opération, la prise en compte des résultats des activités de leasing dans les résultats consolidés a subi un changement de méthode de consolidation :

- Du 1er janvier au 30 mars 2012, les résultats de ces activités sont comptabilisés en résultat des sociétés mises en équivalence selon un taux de détention de 33 % ;
- A partir du 31 mars 2012, l'activité de leasing contribue aux résultats consolidés de BGL BNP Paribas via une intégration globale. Des intérêts minoritaires sont calculés sur les résultats consolidés des entités de leasing selon un taux de détention pour BGL BNP Paribas de 50 % +1 action. Il en est dès lors de même pour les résultats du premier semestre 2013.

Au premier semestre 2013, il n'y a pas eu de changement majeur de périmètre.

Afin de faciliter l'analyse des évolutions du compte de résultat, le tableau ci-après présente un comparatif pro forma incluant la contribution du leasing aux résultats du 1er semestre 2012 en intégration globale à partir du 1er janvier 2012.



En millions d'euros	1er semestre 2013	1er semestre 2012 pro forma *	1er semestre 2012 pro forma **
	Total	Total après impact IAS 19R	Total incluant le Leasing intl en intégration globale depuis le 1er janvier 2012
Produit net bancaire	737.2	455.7	625.2
Frais de gestion	(332.9)	(280.7)	(355.8)
Résultat brut d'exploitation	404.3	175.0	269.4
Coût du risque	(12.6)	(10.0)	(20.7)
Résultat d'exploitation	391.7	165.0	248.7
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	11.9	14.8	2.2
dont <i>Leasing international</i>	6.3	14.4	1.8
Autres éléments hors exploitation	1.4	(3.8)	(57.5)
Résultat avant impôt	405.0	176.0	193.4
Impôt sur les bénéfices	(126.3)	(47.6)	(40.0)
Résultat net des activités abandonnées	(3.2)	-	-
Résultat net	275.5	128.4	153.4
dont Résultat part du groupe	211.1	109.2	109.2

* compte de résultat pro forma intégrant l'application rétroactive de la norme IAS 19 Révisée. L'impact est limité à une augmentation de 0,2 million d'euros au niveau des frais de gestion qui passent de 280,5 millions d'euros à 280,7 millions d'euros

** compte de résultat pro forma présentant la contribution des activités de leasing international selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1^{er} janvier 2012

Le **Produit net bancaire** atteint **737,2 millions d'euros** au 30 juin 2013 contre 455,7 millions d'euros pour le premier semestre 2012, affichant une progression de +281,5 millions d'euros ou +62 %. Cette hausse est entre autres à mettre au compte de l'absence des revenus des activités de leasing avant le 31 mars 2012 sur ce poste (impact de +169,5 millions d'euros) et de résultats exceptionnels au premier semestre 2012 liés à la réduction de l'exposition de la banque à la dette souveraine (-56,0 millions d'euros) et à l'impact négatif de la réévaluation de la dette propre à hauteur de -17,0 millions d'euros au premier semestre 2012 alors que cet impact se limite à -2,6 millions d'euros au premier semestre de l'année 2013.

Hors de ces éléments, le Produit net bancaire du Groupe progresse de +41,7 millions d'euros ou +6%.

La **Marge nette d'intérêts** s'établit à 563,9 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 444,7 millions d'euros au 30 juin 2012, soit une progression de +119,2 millions d'euros ou +27 %. En tenant compte de l'apport des activités de leasing international dès le premier trimestre 2012 en intégration globale, le poste serait en recul de -28,8 millions d'euros ou -5 %.

Tout d'abord, les résultats nets d'intérêts de la Banque de Détail et des Entreprises affichent une progression de +6,3 millions d'euros ou +6 % grâce à une croissance des encours par rapport au premier semestre 2012, principalement au niveau de la Banque des Entreprises à Luxembourg. Les résultats de la Banque Privée Internationale sont quant à eux en recul de -8,6 millions d'euros ou -23 %, essentiellement en raison d'une baisse conjointe des encours et des taux de marges et du run-down de l'activité d'émission de produits structurés pour compte d'autres entités du groupe BNP Paribas.

Ce recul est également lié à des résultats de Trésorerie moindres découlant de conditions de marché (en matière de primes de liquidités) moins favorables au premier semestre 2013 qu'au premier semestre 2012 (impact à la baisse de -12,7 millions d'euros ou -57 % par rapport au premier semestre 2012).

Ce recul s'explique encore par la contribution négative d'opérations de structuration (impact à la baisse de -5,0 millions d'euros par rapport au 1er semestre 2012), compensée par une hausse au niveau du poste des Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.



Enfin, le produit de la cession de titres souverains au cours du premier semestre 2012 n'a pas pu être réinvesti à des conditions équivalentes ce qui provoque une baisse du résultat net d'intérêts de l'ALM qui recule de -3,2 millions d'euros ou -3 %.

Les **Produits nets de commissions** passent de 95,3 millions d'euros au premier semestre 2012 à 111,0 millions d'euros au premier semestre 2013, en hausse de +15,7 millions d'euros ou +16 %. Cette progression est soutenue par la croissance des commissions de distribution (+4,0 millions d'euros), de primes de performance (+2,9 millions d'euros) et d'assurances (+2,0 millions d'euros). Le volume important de transactions sur les portefeuilles titres de la clientèle a également soutenu les commissions liées aux transactions sur titres qui progressent de +2,4 millions d'euros.

Les **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat** s'établissent à 8,9 millions d'euros contre -16,7 millions d'euros au premier semestre 2012, soit une variation de +25,6 millions d'euros. La nette amélioration des spreads de crédit du groupe BNP Paribas au premier semestre 2012 a fortement pénalisé le résultat du premier semestre de l'année dernière à hauteur de -17,0 millions d'euros alors que l'évolution plus modérée au cours du premier semestre 2013 limite cet impact négatif à -2,6 millions d'euros. La progression du résultat provient également de la contribution positive d'opérations de structuration (impact à la hausse de +5,0 millions d'euros par rapport au 1er semestre 2012), compensée par une baisse au niveau du poste de la Marge nette d'intérêts. Enfin, le déploiement de l'activité d'equity forward trading au courant de 2012 contribue à la progression de ces résultats pour +2,5 millions d'euros.

Les **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente** affichent une perte de -0,2 million d'euros par rapport à -55,2 millions d'euros au premier semestre 2012. Au cours du premier semestre 2012, la Banque avait cédé une partie de son portefeuille obligataire de dette souveraine portugaise, permettant de réduire son exposition de 160 millions d'euros. Les pertes réalisées sur ces ventes se sont élevées à -54,3 millions d'euros.

Le net des **Produits et charges des autres activités** s'élève à 53,6 millions d'euros contre -12,4 millions d'euros au premier semestre 2012. Cette forte variation est essentiellement due à la consolidation par intégration globale des activités de leasing international à partir du 31 mars 2012 et à l'enregistrement au premier semestre 2012 de corrections de valeur importantes sur des immeubles de placement au sein de certaines activités de leasing en France gérées de manière extinctive.

Au 30 juin 2013, les **Frais de gestion** s'élèvent à **332,9 millions d'euros** par rapport à 280,7 millions d'euros au terme du premier semestre 2012. Hors de l'impact du changement de méthode de consolidation des activités de leasing international, ce poste est en baisse de -22,9 millions d'euros ou -6 %.

A périmètre constant, les frais de personnel sont en léger recul de -3,3 millions d'euros. Les autres charges générales d'exploitation sont en baisse de -18,7 millions d'euros ou -15 %, principalement en raison de la disparition des coûts engendrés par l'intégration de BGL BNP Paribas dans le groupe BNP Paribas qui s'élevaient à -19,6 millions d'euros au premier semestre 2012. Le programme de simplification du fonctionnement et d'amélioration opérationnelle Simple & Efficient a montré ses premiers effets au cours du premier semestre 2013. Il a permis de dégager des économies récurrentes de 6,9 millions d'euros au niveau du Groupe, profitant de l'élan de projets initiés en 2012 et du lancement de nouveaux projets qui représentent un investissement de 1,8 million d'euros au cours du premier semestre 2013.

Le **Coût du risque** s'élève à -12,6 millions d'euros contre -10,0 millions d'euros au premier semestre 2012. Les dotations aux corrections de valeur sont essentiellement localisées au niveau des activités de leasing (-19,0 millions d'euros). Au niveau des activités bancaires, le coût du risque affiche une reprise nette de correction de valeur de 5,2 millions d'euros essentiellement au niveau des provisions collectives.

Le **Résultat hors exploitation** s'établit à **13,3 millions d'euros** contre 11,0 millions d'euros pour le premier semestre 2012. Ce résultat est essentiellement dû à la quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence. Le changement de méthode de consolidation au niveau des activités de leasing international au cours du premier semestre 2012 entraîne un recul de leur contribution qui passe de 14,4 millions d'euros au premier semestre 2012 à 6,3 millions d'euros au premier semestre 2013. Les résultats de l'assurance à Luxembourg (Cardif Lux Vie S.A.) dans laquelle la Banque détient 33 % affichent une belle progression passant de 4,2 millions d'euros au cours du premier semestre 2012 à 5,5 millions d'euros au cours du premier semestre 2013.

Finalement, après déduction des résultats appartenant aux minoritaires détenteurs de 50 % - 1 action des activités de leasing, le **Résultat net part du groupe** pour le premier semestre 2013 présente un bénéfice net de **211,1 millions d'euros** par rapport à un bénéfice net de 109,2 millions d'euros pour 2012, soit une hausse de +101,9 millions d'euros ou + 93%.



Bilan

Au 30 juin 2013, le total du bilan s'élève à 43,9 milliards d'euros contre 44,4 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

Au niveau de l'**actif**, le poste **Instruments financiers en juste valeur par résultat** est en augmentation de +16% à 0,6 milliard d'euros au 30 juin 2013. Cette hausse est due principalement à l'activité de *Global Equity & Commodity Derivative* qui s'est développée de façon continue au cours du premier semestre 2013.

Le poste **Actifs financiers disponibles à la vente** passe de 3,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012 à 3,8 milliards d'euros au 30 juin 2013. La croissance du portefeuille obligataire de +0,9 milliard d'euros est essentiellement due à l'acquisition d'obligations bancaires de la zone Euro et de titres étatiques allemands et luxembourgeois.

Les **Prêts et créances sur les établissements de crédit** s'affichent en hausse de +0,3 milliard d'euros ou +4 % pour s'établir à 9,3 milliards d'euros au 30 juin 2013. Cette hausse est notamment due à la constitution d'un dépôt à une semaine auprès de la Banque Centrale du Luxembourg pour un montant de 0,8 milliard d'euros en raison de meilleures conditions de rémunération. Cette hausse est directement à mettre en relation avec la baisse sur le poste **Caisse, banque centrales, CCP** qui recule de -0,4 milliard d'euros passant de 1,3 milliard d'euros au 31 décembre 2012 à 0,9 milliard d'euros au 30 juin 2013.

Les **Prêts et créances sur la clientèle** passent de 27,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012 à 26,2 milliards d'euros au 30 juin 2013, soit une baisse de -1,1 milliard d'euros. Ce recul est essentiellement lié à la baisse des encours sur certaines activités de leasing gérées de manière extinctive en ligne avec le plan d'adaptation du portefeuille non stratégique. Au niveau des activités bancaires, les prêts et créances sur la clientèle sont stables, en léger recul de -0,2 milliard d'euros malgré la croissance constatée sur les prêts immobiliers de +4 %.

Le poste **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance** est en recul de -93,1 millions d'euros ou -18 % passant de 509,2 millions d'euros au 31 décembre 2012 à 416,1 millions d'euros au 30 juin 2013 suite à la décision de ne pas réinvestir totalement en obligations à détenir jusqu'à l'échéance la trésorerie obtenue lors des remboursements de positions arrivées à maturité.

Au niveau du **passif**, le poste **Instruments financiers en juste valeur par résultat** est stable à 1,2 milliard d'euros au 30 juin 2013.

Les **Dettes envers les établissements de crédit** sont en baisse de -9 %, passant de 12,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012 à 11,0 milliards d'euros au 30 juin 2013. Ce recul est essentiellement à mettre au compte du moindre besoin de financement du leasing suite à la baisse des encours des activités non stratégiques gérées de manière extinctive.

Le poste des **Dettes envers la clientèle** est en hausse de +1,2 milliard d'euros ou +6 %, passant de 19,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012 à 20,9 milliards d'euros au 30 juin 2013. Les dépôts sont en augmentation au niveau de la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (+7 %), soutenus par des dépôts de la clientèle des entreprises.

Au niveau de la Banque Privée Internationale, la hausse importante des dépôts (+16 %) est à mettre en relation avec une baisse des portefeuilles titres de la clientèle (-9%). Dans l'ensemble les actifs sous gestion de la Banque Privée Internationale reculent de -2% par rapport au 31 décembre 2012. Dans un environnement en profonde mutation, les actifs sous gestion des clients privés sur le marché européen affichent une hausse de +1% sur le premier semestre 2013.

Les **Dettes représentées par un titre** s'établissent à 1,9 milliard d'euros au 30 juin 2013 contre 2,6 milliards d'euros au 31 décembre 2012, soit une diminution de -29 %. Cette baisse est essentiellement le résultat de la diminution des encours de papier à court terme (*European Commercial Paper*) pour -0,6 milliard d'euros due aux conditions de marché actuelles, et notamment en raison des taux extrêmement bas qui ont décidé les investisseurs à se tourner vers d'autres produits offrant un rendement supérieur.

Fonds propres

Les capitaux propres comptables totaux s'établissent à 6,8 milliards d'euros au 30 juin 2013 dont 5,6 milliards d'euros représentent la part du groupe.

Les fonds propres réglementaires hors résultat de l'année courante s'élèvent à 5,9 milliards d'euros contre 5,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012.



Le **Ratio de solvabilité** s'établit à 24,0 % au 30 juin 2013 contre 22,8 % au 31 décembre 2012 (hors résultat de l'année courante).

Perspectives

Les activités des métiers stratégiques continuent de se développer de façon satisfaisante au regard du contexte économique qui reste difficile au sein de la zone euro et au regard de l'évolution réglementaire.

Au second semestre la Banque à Luxembourg poursuivra son engagement fort auprès des clients, en portant en particulier son attention au repositionnement de son offre commerciale en vue d'accompagner au mieux l'ensemble de sa clientèle.

Les activités stratégiques du Leasing International continuent pour leur part à se développer positivement au regard d'une activité économique au ralenti en Europe. Le développement stratégique du groupe BNP Paribas s'appuie entre autres sur la présence forte du leasing en Allemagne et ambitionne d'y élargir considérablement la base de clientèle.

En ce qui concerne le programme « Simple & Efficient », les investissements se poursuivront au second semestre de l'année 2013 et en 2014 en vue de dégager des économies dès 2015 et préparer le Groupe à rencontrer ses défis futurs.



Rapport d'examen des états financiers consolidés intérimaires

Au Conseil d'Administration de
BGL BNP Paribas S.A.

Introduction

Nous avons procédé à l'examen du bilan consolidé intérimaire de BGL BNP Paribas S.A. (la « Banque ») au 30 juin 2013, ainsi que du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat net consolidé et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres consolidés, des tableaux de passage des capitaux propres consolidés et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour la période de 6 mois se terminant à cette date, et de l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intérimaire conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur cette information financière intérimaire sur la base de notre examen.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen selon la norme internationale relative aux missions d'examen ISRE 2410, « Examen de l'information financière intérimaire effectué par l'auditeur indépendant de l'entité » telle qu'adoptée pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Un examen des états financiers consolidés intérimaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toutes autres procédures appropriées. Un examen ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes internationales d'audit et ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers consolidés intérimaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 30 juin 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie consolidés pour la période de 6 mois se terminant à cette date conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, 30 août 2013

Paul Neyens

Rima Adas

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400 Route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T: +352 494848 1, F: +352 494848 2900, www.pwc.lu*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTÉRIMAIRES****COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DU PREMIER SEMESTRE 2013**

<i>En millions d'euros</i>	Note	1er semestre 2013	1er semestre 2012 *
Intérêts et produits assimilés	3.a	837,5	754,3
Intérêts et charges assimilés	3.a	(273,6)	(309,6)
Commissions (produits)	3.b	196,9	147,2
Commissions (charges)	3.b	(85,9)	(51,9)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.c	8,9	(16,7)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.d	(0,2)	(55,2)
Produits des autres activités	3.e	220,9	133,5
Charges des autres activités	3.e	(167,3)	(145,9)
PRODUIT NET BANCAIRE		737,2	455,7
Charges générales d'exploitation		(317,7)	(267,0)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(15,2)	(13,7)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		404,3	175,0
Coût du risque	3.f	(12,6)	(10,0)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		391,7	165,0
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		11,9	14,8
Gains nets sur autres actifs immobilisés		1,4	(3,8)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		405,0	176,0
Impôt sur les bénéfices	3.g	(126,3)	(47,6)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		278,7	128,4
Résultat net des activités abandonnées	3.h	(3,2)	-
RÉSULTAT NET		275,5	128,4
Intérêts minoritaires		64,4	19,2
<i>dont résultat des activités poursuivies</i>		66,0	19,2
<i>dont résultat des activités abandonnées</i>		(1,6)	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		211,1	109,2

* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).



ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	1er semestre 2013	1er semestre 2012 *
Résultat net	275,5	128,4
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(45,1)	86,0
Variations de valeur pouvant être rapportées en résultat	(45,8)	87,3
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(33,1)	(65,0)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente et des titres reclassés en prêts et créances	(7,4)	128,6
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportées au résultat de la période	(0,2)	(0,3)
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(2,7)	4,9
Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(2,4)	19,1
Variations de valeur ne pouvant être rapportées en résultat	0,7	(1,3)
Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	0,7	(1,2)
Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	-	(0,1)
TOTAL CUMULÉ	230,4	214,4
Part du Groupe	183,6	223,0
Part des minoritaires	46,8	(8,6)

* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).



BILAN CONSOLIDÉ AU 30 JUIN 2013

<i>En millions d'euros</i>	Note	30 juin 2013	31 décembre 2012 *
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		864,7	1.335,1
Instruments financiers en juste valeur par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	6.a	316,1	191,7
Prêts et opérations de pensions	6.a	18,4	10,0
Portefeuille évalué en juste valeur sur option	6.a	199,0	213,0
Instruments financiers dérivés	6.a	109,9	138,8
Instruments financiers dérivés de couverture			
		114,2	129,5
Actifs financiers disponibles à la vente	6.b	3.817,0	3.224,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit		9.345,9	9.018,6
Prêts et créances sur la clientèle	6.e	26.190,3	27.292,9
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		416,1	509,2
Actifs d'impôts courants et différés	6.g	193,9	186,3
Comptes de régularisation et actifs divers	6.h	817,6	631,8
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.i	220,5	226,8
Immeubles de placement		377,1	468,7
Immobilisations corporelles		657,1	701,3
Immobilisations incorporelles		17,2	13,1
Ecarts d'acquisition	6.j	139,9	145,3
Actifs non courants destinés à être cédés	6.k	94,7	-
TOTAL ACTIF		43.909,6	44.436,9
DETTES			
Instruments financiers en juste valeur par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	6.a	15,2	7,0
Emprunts et opérations de pensions	6.a	250,5	156,5
Portefeuille évalué en juste valeur sur option	6.a	809,6	877,3
Instruments financiers dérivés	6.a	126,4	174,6
Instruments financiers dérivés de couverture			
		40,3	60,2
Dettes envers les établissements de crédit			
		11.002,1	12.149,5
Dettes envers la clientèle	6.e	20.947,5	19.721,1
Dettes représentées par un titre	6.f	1.864,3	2.643,9
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		53,4	80,6
Passifs d'impôts courants et différés	6.g	603,2	581,2
Comptes de régularisation et passifs divers	6.h	1.159,3	962,3
Provisions pour risques et charges		210,0	215,6
Dettes subordonnées	6.f	2,4	2,6
TOTAL DETTES		37.084,2	37.632,4
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>			
		5.339,7	5.265,5
<i>Résultat de la période, part du groupe</i>			
		211,1	266,4
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		5.550,8	5.531,9
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		10,7	38,8
Total Part du groupe		5.561,5	5.570,7
Réserves et résultat des minoritaires		1.320,1	1.272,3
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(56,2)	(38,5)
Total intérêts minoritaires		1.263,9	1.233,8
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		6.825,4	6.804,5
TOTAL PASSIF		43.909,6	44.436,9

* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).



TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS DU 1^{ER} JANVIER 2012 AU 30 JUIN 2013

◆ Part du groupe

En millions d'euros	Capital et réserves			Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres **			Total capitaux propres
	Actions ordinaires et réserves liées nettes de titres auto détenus	Réserves non distribuées	Total capital et réserves	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	
Situation au 31 décembre 2011	3.474,9	2.166,8	5.641,7	(7,7)	(122,5)	(2,9)	5.508,6
Effets de l'application rétrospective de l'amendement à IAS 19		(14,3)	(14,3)				(14,3)
Situation au 1er janvier 2012 *	3.474,9	2.152,5	5.627,4	(7,7)	(122,5)	(2,9)	5.494,3
Dividendes	-	(251,0)	(251,0)				(251,0)
Changement de méthode de consolidation *	-	(109,7)	(109,7)				(109,7)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	-	4,0	4,0				4,0
Autres variations	-	(0,7)	(0,7)				(0,7)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres *		(4,7)	(4,7)	(22,3)	134,4	4,8	112,2
Résultat net du 1er semestre 2012 *		109,2	109,2				109,2
Situation au 30 juin 2012 *	3.474,9	1.899,6	5.374,5	(30,0)	11,9	1,9	5.358,3
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	-	(0,4)	(0,4)				(0,4)
Autres variations	-	3,2	3,2				3,2
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres *		(2,6)	(2,6)	(5,8)	52,1	8,7	52,4
Résultat net du 2ème semestre 2012 *		157,2	157,2				157,2
Situation au 31 décembre 2012 *	3.474,9	2.057,0	5.531,9	(35,8)	64,0	10,6	5.570,7
Dividendes		(189,7)	(189,7)				(189,7)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires		0,2	0,2				0,2
Autres variations		(3,4)	(3,4)				(3,4)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		0,7	0,7	(16,1)	(9,3)	(2,7)	(27,4)
Résultat net du 1er semestre 2013		211,1	211,1				211,1
Situation au 30 juin 2013	3.474,9	2.075,9	5.550,8	(51,9)	54,7	7,9	5.561,5

* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

** Y inclus les éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence

En 2012, les changements de méthode de consolidation concernent la prise de contrôle des activités de leasing à 50 % + 1 action, auparavant intégrées par mise en équivalence à 33 % en application de la méthode du regroupement d'entreprises sous contrôle commun (voir note 1.b.4).



◆ Intérêts minoritaires

<i>En millions d'euros</i>	Réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres **	Total intérêts minoritaires
Situation au 31 décembre 2011	-	-	-
Dividendes	(8,5)		(8,5)
Changement de méthode de consolidation *	1.237,1		1.237,1
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(7,4)		(7,4)
Autres variations	(0,9)		(0,9)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres *	3,4	(29,6)	(26,2)
Résultat net du 1er semestre 2012 *	19,2		19,2
Situation au 30 juin 2012 *	1.242,9	(29,6)	1.213,3
Dividendes	(0,2)		(0,2)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(0,8)		(0,8)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(32,4)		(32,4)
Autres variations	3,9		3,9
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres *	1,8	(8,9)	(7,1)
Résultat net du 2ème semestre 2012 *	57,1		57,1
Situation au 31 décembre 2012 *	1.272,3	(38,5)	1.233,8
Dividendes	(12,6)		(12,6)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(0,4)		(0,4)
Autres variations	(3,6)		(3,6)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	(17,7)	(17,7)
Résultat net du 1er semestre 2013	64,4		64,4
Situation au 30 juin 2013	1.320,1	(56,2)	1.263,9

* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

** Y inclus les éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence

En 2012, les changements de méthode de consolidation concernent la prise en compte des intérêts minoritaires dans les activités de leasing suite à la prise de contrôle à 50 % + 1 action au 30 mars 2012.



TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ RELATIF AU PREMIER SEMESTRE 2013

<i>En millions d'euros</i>	1er semestre 2013	1er semestre 2012 *
Résultat avant impôt des activités poursuivies	405,0	176,0
Résultat net des activités abandonnées	(3,2)	-
Impôt lié aux activités abandonnées	(1,7)	-
Résultat avant impôt	400,1	176,0
Eléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et autres ajustements hors résultat	126,8	(161,5)
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	61,6	66,9
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	1,1	12,3
Dotations nettes aux provisions	(29,0)	(109,3)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(11,9)	(14,8)
Produits nets des activités d'investissement	(1,4)	3,8
Autres mouvements	106,4	(120,4)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(671,4)	5.235,8
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	(1.202,9)	24,8
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle	1.277,1	4.346,4
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	(601,4)	919,8
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(35,8)	0,5
Impôts versés	(108,4)	(55,7)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE	(144,5)	5.250,3
Augmentation nette liée aux actifs financiers et participations	23,0	233,7
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(15,1)	(7,7)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	7,9	226,0
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(191,0)	(259,5)
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement	(3,1)	(10,6)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(194,1)	(270,1)
Effet de la variation des taux de change	(5,8)	5,2
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	(336,5)	5.211,4

* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).



En millions d'euros	1er semestre 2013	1er semestre 2012 *
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période	1.440,9	673,8
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP	1.335,1	783,9
Comptes passifs de banques centrales et CCP	-	(18,7)
Prêts à vue aux établissements de crédit	979,1	780,3
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(872,1)	(871,3)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	(1,2)	(0,4)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période	1.104,4	5.885,2
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP	864,7	5.460,8
Comptes passifs de banques centrales et CCP	-	(0,5)
Prêts à vue aux établissements de crédit	960,3	1.148,7
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(719,5)	(723,3)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	(1,1)	(0,5)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	(336,5)	5.211,4

* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

Au 30 juin 2013, le Groupe BGL BNP Paribas a déposé une réserve obligatoire de 223 millions d'euros auprès de la Banque Centrale du Luxembourg (406 millions d'euros au 31 décembre 2012).



NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTÉRIMAIRES

GÉNÉRALITÉS

BGL BNP Paribas S.A., société mère du Groupe BGL BNP Paribas, a été fondée le 29 septembre 1919 sous le nom de Banque Générale du Luxembourg. Elle a pris la forme juridique d'une Société Anonyme de droit luxembourgeois en date du 21 juin 1935. La dénomination de la Banque est « BGL BNP Paribas » sur base de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2009 avec effet au 21 septembre 2009.

Le Groupe BGL BNP Paribas, ci-après dénommé « le Groupe », a pour objet toutes opérations bancaires et financières de quelque nature qu'elles soient, toutes prestations de services, toutes prises de participations, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, mobilières et immobilières, pour son propre compte et pour compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou étant de nature à en favoriser la réalisation. Il peut accomplir son objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Le groupe BNP Paribas est l'actionnaire majoritaire de BGL BNP Paribas. Il contrôle directement et indirectement à travers BNP Paribas Fortis 65,96 % du capital de BGL BNP Paribas.

L'État luxembourgeois est un actionnaire significatif du Groupe avec 34 % du capital.

Le Groupe est inclus dans les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis S.A., son actionnaire principal (50 % + 1 action). Les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis S.A. sont disponibles à son siège social au 3 Montagne du Parc, B - 1000 Bruxelles.

Le groupe BNP Paribas est le regroupement d'entités le plus large dans lequel BGL BNP Paribas est repris comme filiale. Les comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont disponibles à son siège social au 16 boulevard des Italiens, F - 75009 Paris.



1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés intérimaires du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Le contenu des présents états financiers consolidés intérimaires est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

Depuis le 1er janvier 2013, le Groupe applique la norme IFRS 13 'Évaluation de la juste valeur' adoptée par l'Union Européenne le 29 décembre 2012 (note 6.c).

Depuis le 1er janvier 2013, le Groupe applique l'amendement à IAS 19 'Avantages au personnel' adopté en juin 2012 par l'Union Européenne : la dette au titre des engagements de retraite figure au bilan du Groupe en tenant compte des écarts actuariels qui n'avaient pas été comptabilisés ou amortis. Cet amendement étant d'application rétrospective, les États financiers comparatifs au 1er janvier, 30 juin et 31 décembre 2012 ont été retraités comme présenté en note 2.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2013 n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes semestriels condensés au 30 juin 2013.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2013 n'est l'objet que d'une option.

Le 29 décembre 2012, l'Union européenne a adopté l'amendement à IAS 32 « Instruments financiers : présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers », les normes IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » ainsi que la norme modifiée IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », applicables au plus tard aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2014. Le Groupe est en cours d'analyse des incidences éventuelles de l'application de ces normes sur ses comptes consolidés.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés intérimaires de BGL BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées. Enfin, les entités consolidées de manière exclusive ou conjointement dont le résultat net avant impôt est compris entre 1 million d'euros et 10 millions d'euros sont consolidées par mise en équivalence dès lors qu'elles ne dépassent pas les seuils relatifs au produit net bancaire et au total bilantaire repris ci-dessus.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières



et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Ce traitement des pertes ne s'applique pas pour les entités mises en équivalence considérées comme mineures sur base des critères prédéfinis par le Groupe. Le Groupe prend dès lors en compte l'entièreté de sa quote-part dans les pertes de ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés », à l'exception des résultats de cession réalisés sur des actifs destinés à être cédés et activités abandonnées.

1.b.3 RÈGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre les sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs entre les sociétés consolidées sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les états financiers consolidés de BGL BNP Paribas sont établis en euro, qui est la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif,



monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Parités monétaires» et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, la parité monétaire qui figure dans les capitaux propres est réintégrée au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

En cas de variation de pourcentage d'intérêt dans une entreprise mise en équivalence qui ne conduit pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur juste valeur peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets de révision de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables luxembourgeoises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

Lors de l'acquisition d'entreprises déjà précédemment détenues par une autre société du groupe BNP Paribas, le Groupe applique la méthode de regroupement d'entreprises sous contrôle commun. Dès lors, l'excédent du coût d'achat par rapport aux valeurs comptables historiques des actifs et passifs acquis est directement déduit des capitaux propres.



Évaluation des écarts d'acquisition

Le Groupe procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers" (Unités Génératrices de Trésorerie). Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur et sa valeur d'utilité.

La juste valeur correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CRÉDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées.

Certains crédits dont la performance inclut un dérivé sont comptabilisés en juste valeur par résultat, en application de l'option IAS 39 (paragraphe 1.c.9).



1.c.2 TITRES

Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.9.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la juste valeur par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués au coût amorti.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Un titre classé en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » ne doit pas être vendu avant sa date de maturité ou reclassé vers une autre catégorie.

Si une telle situation se produisait, l'ensemble du portefeuille « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » du Groupe devrait être déclassé en « Actifs financiers disponibles à la vente ». Il ne serait plus possible pour le Groupe d'utiliser la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » pendant les deux périodes annuelles qui suivent le déclassement.

Quelques très rares exceptions à cette règle sont néanmoins tolérées :

- vente conclue à une date suffisamment proche de la date d'échéance
- vente survenue après encaissement de la quasi-totalité du montant du principal



- vente due à un événement isolé, imprévisible, et qui n'est pas appelé à se reproduire (par exemple une dégradation significative et subite du risque de crédit de l'émetteur d'une obligation, un changement de réglementation....)
- lorsque l'impact de la vente est jugé par le Groupe non matériel par rapport à l'ensemble du portefeuille titre « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en juste valeur par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.3 OPÉRATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.



Actifs et passifs monétaires¹ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la juste valeur. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la juste valeur (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente ». Toutefois si l'actif financier est désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de juste valeur, les écarts de change sont alors comptabilisés en résultat.

1.c.4 DÉPRÉCIATION ET RESTRUCTURATION DES ACTIFS FINANCIERS

Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins.
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la date de premier provisionnement, les intérêts contractuels cessent d'être comptabilisés. La rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est enregistrée en déduction de la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est

¹ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.



enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa correction de valeur reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les titres susceptibles d'être dépréciés durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, l'autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente pendant les 24 mois consécutifs précédant l'arrêt et le dernier associant une moins value latente d'au moins 30 % à une durée d'observation d'un an en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la juste valeur constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la juste valeur du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que



le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation, mesurée en valeur actuelle, du client à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque ».

Lorsque la restructuration prend la forme d'un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, cette conversion se traduit par l'extinction de la créance (cf. note 1.c.12) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur juste valeur à la date de l'échange. L'écart de valeur constatée lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque ».

1.c.5 RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - vers la catégorie « prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.
 - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.
- de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » :
 - vers la catégorie « prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « actifs financiers à la juste valeur par résultat »,
 - vers la catégorie « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la juste valeur ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.6 DETTES ÉMISES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Toutes les émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs sont comptabilisés en juste valeur par résultat en application de l'option IAS 39 (paragraphe 1.c.9).



1.c.7 INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur juste valeur.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des transactions futures hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

L'efficacité des couvertures est évaluée au moyen de ratios. Le Groupe démontre de manière annuelle grâce à un test de régression que les sources d'inefficacité sont assez limitées et qu'une structure peut être jugée efficace lorsque certains critères sont respectés lors de sa mise en place.

Le Groupe s'assure du strict respect de ces critères lors de la mise en place d'une relation de couverture. Par ailleurs, la cohérence de la couverture est contrôlée mensuellement au niveau comptable dans un intervalle de variation restrictif.

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres, pour la partie intérêts courus et échus, pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert



affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des contrats hôtes sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.8 DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la juste valeur des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black&Scholes, technique d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celles de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles de marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la juste valeur.

La juste valeur doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée par portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la juste valeur sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les justes valeurs sont déterminées en utilisant directement des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les justes valeurs sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant des marchés actifs.
- Niveau 3 : les justes valeurs sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de



marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la juste valeur de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la juste valeur. Cette marge (« Day One Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.c.9 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT EN APPLICATION DE L'OPTION IAS 39

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs et aux crédits dont la performance inclut un dérivé.

1.c.10 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la juste valeur initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.11 COÛT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les



dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré, ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.12 DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.13 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées ou de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.d IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.



Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 50 ans, 15 ans pour les installations générales et techniques, 10 ans pour les agencements, 5 à 8 ans pour le matériel, 3 à 5 ans pour le matériel informatique et 5 ans pour le mobilier.

Les logiciels sont amortis sur 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.e CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.e.1 LA SOCIÉTÉ DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations



aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.e.2 LA SOCIÉTÉ DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa juste valeur à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la juste valeur de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.f ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS, PASSIFS ASSOCIÉS AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Passifs associés à des actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités cédées ou arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la juste valeur minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

Afin de permettre la comparaison entre les périodes, l'exercice de référence fait également l'objet d'un reclassement du résultat des activités abandonnées sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées ».



1.g AVANTAGES BÉNÉFICIAINT AU PERSONNEL

Avantages à court terme

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail et les avantages sur capitaux propres) qui sont dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi dans un régime à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation du contrat de travail dans le cadre d'un plan de départs anticipés fondé sur le volontariat, lorsque ces salariés répondent aux critères d'exigibilité requis par le plan.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net au titre des prestations, des coûts des



services passés résultant des éventuelles modifications ou réduction de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif – l'actif – net au titre des prestations définies).

1.h PROVISIONS

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.i IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.j TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.



Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.k UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers consolidés intérimaires du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers consolidés intérimaires pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés intérimaires.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités bancaires ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des justes valeurs des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers consolidés intérimaires ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture.
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- de la reconnaissance d'impôts différés actifs.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.



2. EFFET DE L'APPLICATION RÉTROSPECTIVE DE L'AMENDEMENT À LA NORME IAS 19

Les principales modifications apportées par l'application de la norme IAS 19 amendée sont :

- l'abandon de la méthode du "corridor" (suppression de l'option de reporter la comptabilisation des profits et pertes),
- la comptabilisation des réestimations des plans dans les variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres,
- la clarification de certains points, notamment en matière de classification des avantages du personnel, de taux de mortalité, des impôts et des coûts administratifs,
- l'amélioration des informations à fournir concernant les régimes à prestations définies.

♦ Bilan

Le tableau ci-dessous présente les rubriques du bilan ayant fait l'objet d'ajustements par application rétrospective de l'amendement à la norme IAS 19.

En millions d'euros	31 décembre 2011 avant amendement		1er janvier 2012 retraité	31 décembre 2012 avant amendement		31 décembre 2012 retraité
	IAS 19	Retraitements		IAS 19	Retraitements	
ACTIF						
Actifs d'impôts courants et différés	28,2	0,5	28,7	184,4	1,9	186,3
Comptes de régularisation et actifs divers	279,0	(1,6)	277,4	637,7	(5,9)	631,8
Participations dans les entreprises mises en équivalence	835,3	(3,8)	831,5	227,0	(0,2)	226,8
Effet sur le total actif		(4,9)			(4,2)	
DETTES						
Passifs d'impôts courants et différés	135,9	(3,8)	132,1	589,3	(8,1)	581,2
Provisions pour risques et charges	98,9	13,2	112,1	186,4	29,2	215,6
Effet sur le total dettes		9,4			21,1	
CAPITAUX PROPRES						
Capital et réserves consolidées	5.641,7	(14,3)	5.627,4	5.553,9	(22,0)	5.531,9
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(133,1)		(133,1)	39,0	(0,2)	38,8
Part du groupe	5.508,6	(14,3)	5.494,3	5.592,9	(22,2)	5.570,7
Réserves et résultat des minoritaires	-	-	-	1.275,2	(2,9)	1.272,3
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-		-	(38,3)	(0,2)	(38,5)
Intérêts minoritaires	-	-	-	1.236,9	(3,1)	1.233,8
Effet sur le total capitaux propres consolidés		(14,3)			(25,3)	



Les retraitements s'analysent comme suit :

En millions d'euros	1er janvier 2012			31 décembre 2012		
	Effet de l'amendement à IAS 19	dont coût des services passés	dont écarts actuariels	Effet de l'amendement à IAS 19	dont coût des services passés	dont écarts actuariels
Coûts non encore comptabilisés (avant impôt)	(14,8)	0,1	(14,9)	(35,1)	1,0	(36,1)
Impôts différés	4,3	-	4,3	10,0	(0,2)	10,2
Impact des sociétés mises en équivalence	(3,8)	0,8	(4,6)	(0,2)	0,0	(0,2)
Effets de l'application rétrospective de l'amendement à IAS 19	(14,3)	0,9	(15,2)	(25,3)	0,8	(26,1)

◆ **Compte de résultat et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres**

Le tableau ci-dessous présente les rubriques du compte de résultat ayant fait l'objet d'ajustements au 30 juin 2012 par application rétrospective de l'amendement à la norme IAS 19.

1er semestre 2012 En millions d'euros	Avant amendement		
	IAS 19	Retraitements	Retraité
Charges générales d'exploitation	(266,8)	(0,2)	(267,0)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	15,0	(0,2)	14,8
Impôt sur les bénéfices	(47,6)	-	(47,6)
Effet sur le résultat net	128,8	(0,4)	128,4
dont part du groupe	109,3	(0,1)	109,2
dont intérêts minoritaires	19,5	(0,3)	19,2

En outre, l'application de l'amendement a conduit à constater dans les variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres au 1er semestre 2012 :

- des variations de valeur ne pouvant être rapportées au résultat pour -1,3 million d'euros,
- un ajustement des variations de parités monétaires pour -0,5 million d'euros,
- un ajustement des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence pour 0,1 million d'euros.



3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2013

3.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le Groupe présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en juste valeur qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en juste valeur par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en juste valeur par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	1er semestre 2013			1er semestre 2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	670,5	(59,5)	611,0	478,3	(84,0)	394,3
Comptes et prêts / emprunts	336,4	(38,8)	297,6	269,3	(71,6)	197,7
Opérations de location-financement	334,1	(20,7)	313,4	209,0	(12,4)	196,6
Opérations interbancaires	99,4	(183,9)	(84,5)	191,5	(188,8)	2,7
Comptes et prêts / emprunts	99,4	(183,9)	(84,5)	191,5	(188,3)	3,2
Opérations de pensions	-	-	-	-	(0,5)	(0,5)
Emprunts émis par le groupe	-	(17,1)	(17,1)	-	(18,7)	(18,7)
Instruments de couverture de résultats futurs	5,5	(7,3)	(1,8)	7,6	(8,4)	(0,8)
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	11,0	(1,0)	10,0	8,4	(3,6)	4,8
Portefeuille de transactions	2,9	(4,8)	(1,9)	4,6	(6,1)	(1,5)
Opérations de pensions	1,9	(1,5)	0,4	1,8	(0,1)	1,7
Prêts / emprunts	1,0	(0,9)	0,1	2,8	(3,3)	(0,5)
Dettes représentées par un titre	-	(2,4)	(2,4)	-	(2,7)	(2,7)
Actifs disponibles à la vente	39,1	-	39,1	49,2	-	49,2
Actifs détenus jusqu'à échéance	9,1	-	9,1	14,7	-	14,7
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	837,5	(273,6)	563,9	754,3	(309,6)	444,7



3.b COMMISSIONS

<i>En millions d'euros</i>	1er semestre 2013	1er semestre 2012
Opérations de crédits clientèle / Etablissements de Crédits	9,8	4,9
Moyens de paiement et tenue de comptes	15,2	18,2
Opérations sur titres et dérivés	3,9	0,9
Opérations change et arbitrage	0,3	0,4
Titres, fond invest & OPCVM	41,1	36,4
Opérations sur titres pour compte de la clientèle	25,3	22,9
Activité de conseil	3,1	3,1
Activité d'assurance	14,8	12,8
Autres	(2,5)	(4,3)
TOTAL DES COMMISSIONS DE LA PÉRIODE	111,0	95,3

3.c GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en juste valeur par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 3.a).

<i>En millions d'euros</i>	1er semestre 2013	1er semestre 2012
Portefeuille de transaction	(0,5)	32,0
Instruments de dette	(5,9)	22,3
Instruments de capital	4,8	5,3
Autres instruments financiers dérivés	0,6	4,4
Instruments évalués en juste valeur sur option	(0,4)	(53,5)
Incidence de la comptabilité de couverture	0,2	1,6
Instruments financiers de couverture de juste valeur	(18,4)	26,5
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de juste valeur	18,6	(24,9)
Réévaluation des positions de change	9,6	3,2
TOTAL	8,9	(16,7)

La ligne « Instruments évalués en juste valeur sur option » comprend la réévaluation du risque propre de crédit pour un montant de -2,6 millions d'euros (-17,0 millions d'euros au premier semestre 2012).



3.d GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

En millions d'euros	1er semestre 2013	1er semestre 2012
Prêts et créances, titres à revenu fixe (1)	-	(55,5)
Plus ou moins values de cession	-	(55,5)
Actions et autres titres à revenu variable	(0,2)	0,3
Produits de dividendes	2,7	3,4
Charges de dépréciation	(3,1)	(12,4)
Plus ou moins values de cession	0,2	9,3
TOTAL	(0,2)	(55,2)

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 3.f).

Au premier semestre 2012, le Groupe a réduit son exposition à la dette souveraine portugaise via la cession des titres du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente ainsi que des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. L'impact net de ces cessions est de -54,3 millions d'euros.

3.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	1er semestre 2013			1er semestre 2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits et charges des immeubles de placement	26,2	(10,2)	16,0	21,7	(46,5)	(24,8)
Produits et charges des immobilisations en location simple	87,7	(63,0)	24,7	45,6	(34,1)	11,5
Autres produits et charges	107,0	(94,1)	12,9	66,2	(65,3)	0,9
TOTAL	220,9	(167,3)	53,6	133,5	(145,9)	(12,4)

Les autres produits et charges comprennent essentiellement les achats et ventes de biens et de services liés à des opérations de location-financement.

Au premier semestre 2012, les charges des immeubles de placement incluent une dotation de 39,8 millions d'euros suite à la réévaluation des immeubles de placement de Fortis Lease France.

3.f COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité du Groupe, ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

♦ Coût du risque de la période

En millions d'euros	1er semestre 2013	1er semestre 2012
Dotations nettes aux dépréciations	(2,6)	(2,7)
Récupérations sur créances amorties	5,9	0,8
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(15,9)	(8,1)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(12,6)	(10,0)



◆ Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	1er semestre 2013	1er semestre 2012
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(0,1)	0,8
Prêts et créances sur la clientèle	(11,3)	(20,4)
Actifs financiers disponibles à la vente	-	1,8
Instruments financiers des activités de marché	0,1	0,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	(2,6)
Autres actifs	(0,6)	(0,3)
Engagements par signature et divers	(0,7)	10,5
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(12,6)	(10,0)

3.g IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros	1er semestre 2013	1er semestre 2012 *
Charge des impôts courants	(192,3)	(55,9)
Produit (charge) net des impôts différés	66,0	8,3
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(126,3)	(47,6)

* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

3.h RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

En millions d'euros	1er semestre 2013	1er semestre 2012
Pertes sur activités abandonnées	(4,9)	-
Résultat avant impôt	(4,9)	-
Impôts liés aux activités abandonnées	1,7	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(3,2)	-

Au 30 juin 2013, le résultat net sur activités abandonnées concerne la dépréciation d'immeubles de placement reclassés en actifs non courants destinés à être cédés.



4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe BGL BNP Paribas est un prestataire international de services financiers. Il propose des produits et des services et mène ses activités principalement au Grand-Duché de Luxembourg et dans la Grande Région.

BGL BNP Paribas détient une participation majoritaire dans les activités de leasing du groupe BNP Paribas. Ces activités internationales sont déployées pour accompagner la clientèle, essentiellement dans les pays où le groupe BNP Paribas dispose d'une présence significative.

L'information sectorielle du Groupe met en évidence la contribution économique complète des domaines d'activité du Groupe, l'objectif étant de répartir l'intégralité des postes du bilan et du compte de résultat aux domaines d'activité, dont la Direction supporte l'entière responsabilité.

Le Groupe est organisé autour de quatre domaines d'activité opérationnels :

- **Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL)** : ce domaine rassemble le réseau des agences de détail au Grand-Duché de Luxembourg et les activités de grandes entreprises luxembourgeoises, et propose ses services financiers aux particuliers et aux entreprises. Les activités de financement associées sont également comprises dans ce périmètre (BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A., Société Alsacienne de Développement et d'Expansion (SADE) S.A., Cofhylux S.A., BGL BNP Paribas Factor S.A.).
- **Leasing international** : ce domaine inclut les activités de leasing du groupe BNP Paribas détenues par la Holding luxembourgeoise BNP Paribas Leasing Solutions S.A. Il s'agit essentiellement de services de leasing financier à l'international à destination de la clientèle des grandes entreprises et PME.
- **Corporate and Investment Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de marchés de capitaux à destination de banquiers, institutionnels et grandes entreprises.
- **Investment Solutions (IS)** : ce domaine rassemble la Banque Privée (WM) qui propose ses services de gestion de patrimoine à une clientèle privée internationale, ainsi que Cardif Lux Vie S.A. qui propose des produits d'assurance-vie au Luxembourg et à l'international.
- **Autres** : Ce segment comprend les résultats de la gestion optimisée des Actifs et Passifs (ALM), l'activité Personal Investors, ainsi que des éléments liés aux fonctions de support et non affectables à des secteurs d'activité.

L'information sectorielle est établie conformément aux principes comptables utilisés pour les comptes consolidés du groupe BNP Paribas et par application des règles de répartition adaptées.

Les transactions intersectorielles se font à des conditions normales de marché.

Règles de répartition

L'information sectorielle applique des règles de répartition bilantaire, une balance carrée par secteur, un système de prix de transferts et des méthodes d'affectation et d'allocation de frais généraux.

La répartition bilantaire et la méthode de la balance carrée visent à communiquer l'information sectorielle reflétant le modèle opérationnel.

Dans le modèle opérationnel, les secteurs n'exercent pas d'activités de trésorerie pour supporter le risque de taux d'intérêt et le risque de change par le financement de leurs propres actifs par leurs propres passifs, ou en accédant directement aux marchés financiers. Ceci est reflété dans le système de prix de transferts, qui transfère le risque de taux et de change des secteurs vers les départements qui jouent le rôle de banquiers centraux au sein de la banque en gérant l'ensemble des actifs et passifs.

Les départements de support (fonctions supports, opérations ou informatique) fournissent des services aux métiers et activités. Ces services comprennent la gestion du personnel, les technologies de l'information, les services de paiements, le règlement de transactions sur titres, la gestion des actifs et passifs, les contrôles, le suivi financier, etc. Les produits et charges de ces départements sont attribués aux secteurs via un système de refacturation basé sur des contrats de services « Rebilling Agreements (SLA) » qui reflètent la consommation économique des produits et services fournis. Ils prévoient que les charges et produits soient facturés sur base de l'utilisation effective et sont totalement alloués aux activités commerciales du Groupe.



◆ Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	1er semestre 2013					
	BDEL	Leasing international	Corporate Investment Banking	Investment Solutions	Autres	Total
Produit net bancaire	186,5	347,9	39,3	87,1	76,4	737,2
Charges générales d'exploitation (1)	(110,8)	(144,5)	(14,0)	(56,7)	(6,9)	(332,9)
Coût du risque	3,5	(19,0)	(0,1)	2,6	0,4	(12,6)
Résultat d'exploitation	79,2	184,4	25,2	33,0	69,9	391,7
Éléments hors exploitation (2)	-	7,8	-	5,5	-	13,3
Résultat avant impôt	79,2	192,2	25,2	38,5	69,9	405,0

En millions d'euros	1er semestre 2012 *					
	BDEL	Leasing international	Corporate Investment Banking	Investment Solutions	Autres	Total
Produit net bancaire	178,2	137,1	47,1	92,0	1,3	455,7
Charges générales d'exploitation (1)	(105,9)	(75,1)	(15,1)	(59,4)	(25,2)	(280,7)
Coût du risque	8,5	(13,5)	3,0	(4,5)	(3,5)	(10,0)
Résultat d'exploitation	80,8	48,5	35,0	28,1	(27,4)	165,0
Éléments hors exploitation (2)	0,1	14,4	-	4,2	(7,7)	11,0
Résultat avant impôt	80,9	62,9	35,0	32,3	(35,1)	176,0

* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

(1) Inclus les dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

(2) Inclus le résultat des sociétés mises en équivalence

Au premier semestre 2012, le pôle « Autres » inclut les pertes réalisées sur cession des titres souverains et l'impact négatif important de l'évolution des spreads de crédit sur la réévaluation de sa dette propre.



5. RISQUE SOUVERAIN

Le risque souverain est le risque de défaut d'un État sur sa dette, c'est-à-dire une interruption temporaire ou prolongée du service de la dette (intérêts et/ou principal).

La détention de titres de dettes émis par des États souverains est conditionnée par la gestion de la liquidité du Groupe. Celle-ci repose sur la détention de titres disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales et comprend une proportion importante de titres de dettes émis par les États présentant une notation de qualité, représentative d'un niveau de risque faible. En outre, dans le cadre de la politique d'adossement du bilan et de gestion du risque de taux d'intérêt structurel, le Groupe détient également un portefeuille d'actifs qui comprend des titres de créances souveraines dont les caractéristiques de taux participent à ses stratégies de couverture.

◆ Exposition du Groupe aux titres de dettes souveraines des pays de la zone euro, en valeur nominale

En millions d'euros	30 juin 2013	31 décembre 2012
Allemagne	50,0	-
Belgique	720,0	720,0
Chypre	5,0	5,0
France	365,0	365,0
Italie	241,5	241,5
Luxembourg	95,0	45,0
Pays-Bas	30,0	30,0
Pays faisant l'objet d'un plan de soutien européen		
Portugal	235,0	235,0

Exposition du Groupe au titre du risque de crédit souverain sur le Portugal

Les encours recensés en catégorie « Prêts et Créances » sont issus du reclassement opéré le 30 juin 2011 des titres auparavant enregistrés en « Actifs disponibles à la vente ».

◆ Exposition aux titres souverains portugais répartis par échéance de durée résiduelle

En millions d'euros	30 juin 2013				
	1 an	2 ans	5 ans	10 ans	TOTAL
Titres classés en prêts et créances reclassés					
Exposition au risque	-	-	185,0	30,0	215,0
Valeur au bilan (hors créances rattachées)	-	-	149,5	21,6	171,1
Titres classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
Exposition au risque	-	-	-	20,0	20,0
Valeur au bilan (hors créances rattachées)	-	-	-	18,7	18,7



6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2013

6.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en juste valeur ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions - y compris les instruments financiers dérivés - et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en juste valeur ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros	30 juin 2013		31 décembre 2012	
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en juste valeur sur option	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en juste valeur sur option
Portefeuille de titres	316,1	4,2	191,7	4,5
Prêts et opérations de pension	18,4	194,8	10,0	208,5
ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	334,5	199,0	201,7	213,0
Portefeuille de titres	15,2	-	7,0	-
Emprunts et opérations de pension	250,5	-	156,5	-
Dettes représentées par un titre (note 6.f)	-	704,3	-	767,3
Dettes subordonnées (note 6.f)	-	105,3	-	110,0
PASSIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	265,7	809,6	163,5	877,3

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 6.c.

Instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction

En millions d'euros	30 juin 2013		31 décembre 2012	
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments dérivés de cours de change	26,4	19,8	39,3	31,8
Instruments dérivés de taux d'intérêt	42,9	35,1	64,3	46,2
Instruments dérivés sur actions	39,5	68,2	33,7	92,6
Instruments dérivés de crédit	-	1,5	0,1	2,2
Autres instruments dérivés	1,1	1,8	1,4	1,8
Instruments financiers dérivés	109,9	126,4	138,8	174,6

6.b ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués en juste valeur, ou de modèle pour les titres non cotés.



En millions d'euros	30 juin 2013			31 décembre 2012		
	Net	dont Dépréciations	dont Variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont Dépréciations	dont Variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	3.451,6	-	97,7	2.831,1	-	114,5
Obligations d'Etat	1.501,6	-	67,1	1.434,4	-	92,0
Autres titres à revenu fixe	1.950,0	-	30,6	1.396,7	-	22,5
Actions et autres titres à revenu variable	365,4	(207,9)	18,5	393,7	(256,4)	18,8
Titres cotés	25,9	(13,2)	2,0	27,4	(13,2)	3,5
Titres non cotés	339,5	(194,7)	16,5	366,3	(243,2)	15,3
TOTAL ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	3.817,0	(207,9)	116,2	3.224,8	(256,4)	133,3

Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros	30 juin 2013			31 décembre 2012		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Réévaluation des titres non couverts comptabilisée en "actifs financiers disponibles à la vente"	97,7	18,5	116,2	114,5	18,8	133,3
Impôts différés liés à cette réévaluation	(12,4)	(2,2)	(14,6)	(15,5)	(2,3)	(17,8)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé	8,8	(0,2)	8,6	10,6	(0,4)	10,2
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(55,8)	-	(55,8)	(62,1)	-	(62,1)
Autres variations	-	0,1	0,1	-	0,1	0,1
Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique "Actifs disponibles à la vente"	38,3	16,2	54,5	47,5	16,2	63,7
Part du Groupe	38,5	16,2	54,7	47,7	16,3	64,0
Part des minoritaires	(0,2)	-	(0,2)	(0,2)	(0,1)	(0,3)

6.c MESURE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dispositif de valorisation

Le Groupe a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une évaluation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions du Groupe et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants



au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant du marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements additionnels de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération sur le marché principal. Ces ajustements de valorisation sont ajoutés à la valorisation milieu de marché pour déterminer la valeur économique. Les hypothèses de coût de refinancement contribuent à la valorisation milieu de marché à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral et des conditions effectives de refinancement de l'instrument.

En règle générale, la juste valeur est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

Ajustements additionnels de valorisation

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par le Groupe pour déterminer les justes valeurs sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

Le Groupe considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment ou CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que le Groupe ne puisse pas recouvrer la totalité de la juste valeur des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, le caractère observable de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- l'absence ou l'indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers,
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché,
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (Own Credit Adjustment – OCA) : cet ajustement reflète l'effet de la qualité de crédit de BGL BNP Paribas sur la valorisation des émissions et des instruments financiers dérivés évalués en juste valeur sur option. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions obligataires appropriées réalisées par le Groupe sur le marché.

À ce titre, la valeur comptable des passifs évalués en juste valeur ou de modèle est diminuée de 19,8 millions d'euros au 30 juin 2013, contre une diminution de valeur de 23,1 millions d'euros au 31 décembre 2012. Par ailleurs, la valeur comptable des crédits évalués à la juste valeur associés augmente de 0,3 million d'euros au 30 juin 2013, contre une augmentation de valeur de 1,0 million d'euros au 31 décembre 2012. La variation nette de -2,6 millions d'euros sur le premier semestre 2013 est comptabilisée en gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (note 3.c).



Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.c.8), les instruments financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral.
- Pour les instruments dérivés, les justes valeurs sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

En millions d'euros	30 juin 2013				31 décembre 2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS								
Portefeuille de transaction	316,1	18,4	-	334,5	191,7	10,0	-	201,7
Portefeuille de titres	316,1	-	-	316,1	191,7	-	-	191,7
Actions et autres titres à revenu variable	316,1	-	-	316,1	191,7	-	-	191,7
Prêts et opérations de pension	-	18,4	-	18,4	-	10,0	-	10,0
Opérations de pension	-	18,4	-	18,4	-	10,0	-	10,0
Portefeuille évalué en juste valeur sur option	-	197,8	1,2	199,0	-	211,7	1,3	213,0
Portefeuille de titres	-	3,0	1,2	4,2	-	3,2	1,3	4,5
Actions et autres titres à revenu variable	-	3,0	1,2	4,2	-	3,2	1,3	4,5
Prêts et opérations de pension	-	194,8	-	194,8	-	208,5	-	208,5
Prêts	-	194,8	-	194,8	-	208,5	-	208,5
Actifs disponibles à la vente	2.308,4	1.171,7	336,9	3.817,0	2.497,3	363,7	363,8	3.224,8
Obligations d'Etat	1.291,7	209,9	-	1.501,6	1.225,5	208,9	-	1.434,4
Autres titres à revenu fixe	990,8	959,2	-	1.950,0	1.244,4	152,3	-	1.396,7
Actions et autres titres à revenu variable	25,9	2,6	336,9	365,4	27,4	2,5	363,8	393,7
PASSIFS FINANCIERS								
Portefeuille de transaction	15,2	250,5	-	265,7	7,0	156,5	-	163,5
Portefeuille de titres	15,2	-	-	15,2	7,0	-	-	7,0
Actions et autres titres à revenu variable	15,2	-	-	15,2	7,0	-	-	7,0
Emprunts et opérations de pension	-	250,5	-	250,5	-	156,5	-	156,5
Opérations de pension	-	250,5	-	250,5	-	156,5	-	156,5
Portefeuille évalué en juste valeur sur option	-	797,2	12,4	809,6	-	859,5	17,8	877,3
Dettes représentées par un titre	-	691,9	12,4	704,3	-	749,5	17,8	767,3
Dettes subordonnées	-	105,3	-	105,3	-	110,0	-	110,0



En millions d'euros	30 juin 2013				31 décembre 2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
JUSTE VALEUR POSITIVE								
Instruments dérivés de cours de change	-	26,4	-	26,4	-	39,3	-	39,3
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	42,9	-	42,9	-	64,3	-	64,3
Instruments dérivés de crédit	-	-	-	-	-	0,1	-	0,1
Instruments dérivés sur actions	-	39,5	-	39,5	-	33,7	-	33,7
Autres instruments dérivés	-	1,1	-	1,1	-	1,4	-	1,4
Juste valeur positive des instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	-	109,9	-	109,9	-	138,8	-	138,8
Juste valeur positive des instruments financiers dérivés de couverture	-	114,2	-	114,2	-	129,5	-	129,5
JUSTE VALEUR NÉGATIVE								
Instruments dérivés de cours de change	-	19,8	-	19,8	-	31,8	-	31,8
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	35,1	-	35,1	-	46,2	-	46,2
Instruments dérivés de crédit	-	1,5	-	1,5	-	2,2	-	2,2
Instruments dérivés sur actions	-	68,2	-	68,2	-	92,6	-	92,6
Autres instruments dérivés	-	1,8	-	1,8	-	1,8	-	1,8
Juste valeur négative des instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	-	126,4	-	126,4	-	174,6	-	174,6
Juste valeur négative des instruments financiers dérivés de couverture	-	40,3	-	40,3	-	60,2	-	60,2

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Au cours du 1er semestre 2013, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 ne sont pas significatifs.

Description des principaux instruments au sein de chaque niveau de la hiérarchie

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la juste valeur des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (exemple : futures) et les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.



Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'État, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities - MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que les cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation. Pour les RMBS (Residential Mortgage Backed Securities), les valeurs liquidatives sont obtenues dans une large mesure à partir de sources externes, tandis que pour les crédits immobiliers commerciaux, elles sont déterminées à partir de l'évaluation indépendante d'un prestataire externe.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

Les dettes émises évaluées en juste valeur sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments simples tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières,
- Les instruments dérivés structurés tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La juste valeur est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles,
- La juste valeur est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2,
- La juste valeur est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus complexe ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements additionnels de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 du portefeuille de la Banque comprennent notamment le portefeuille de CDOs (Collateralized Debt Obligations) géré de manière extinctive. Ces titres sont classés en « Prêts et créances » et évalués au coût amorti. Les autres titres de Niveau 3 évalués en juste valeur sur option ou classés au sein de la catégorie « disponibles à la vente » comprennent les parts de fonds et les actions non cotées.

La juste valeur est déterminée au moyen d'une méthodologie prenant en considération les prix indicatifs externes disponibles et les flux de trésorerie attendus actualisés.



Concernant les CDOs, les taux constants de remboursements anticipés figurent parmi les principaux paramètres non observables requis pour modéliser les flux de trésorerie des actifs sous-jacents. Les autres paramètres non observables sont l'écart de spread entre instruments cash et instruments dérivés (base cash contre synthétique) et les taux d'actualisation.

L'approche fondée sur les flux de trésorerie attendus actualisés utilise aussi bien des hypothèses internes que des sources externes indépendantes pour déterminer les flux futurs de trésorerie attendus sur les actifs sous-jacents. L'application à ces prévisions des cascades des CDOs modélisés par des plates-formes externes permet de déterminer les flux de trésorerie attendus pour chaque tranche de CDO considérée. La juste valeur nécessite également la formulation d'hypothèses sur la base cash contre synthétique et les taux d'actualisation.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (hedge funds) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Enfin, les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne présentés comme des titres non cotés dans la note 6.b, mais qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Opérations de pensions principalement à long terme sur les obligations d'entreprises : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme.

Les dettes émises évaluées en juste valeur sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

Entre autres, les titres hybrides taux-change sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation des PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.

Instruments dérivés

Les **instruments dérivés simples** sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition sort de la zone d'observation des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle est sur des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit.

Les **instruments dérivés complexes** classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2012 et au 30 juin 2013, le Groupe ne possède pas d'instruments dérivés classés en niveau 3.



◆ **Variation des instruments financiers de niveau 3**

Pour les instruments financiers de niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1er janvier et le 30 juin 2013 :

	Actifs financiers			Passifs financiers	
	Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option	TOTAL
<i>En millions d'euros au 30 juin 2013</i>					
Début de la période	1,3	363,8	365,1	17,8	17,8
Achats	-	0,2	0,2	-	-
Ventes	-	(6,9)	(6,9)	-	-
Règlements	-	-	-	(6,1)	(6,1)
Autres	-	(19,9)	(19,9)	-	-
Gains (ou pertes) comptabilisés en résultat	(0,1)	(1,6)	(1,7)	0,7	0,7
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	-	1,3	1,3	-	-
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	-	(0,1)	(0,1)	-	-
Variation d'actifs et passifs comptabilisés en capitaux propres	-	1,4	1,4	-	-
Fin de la période	1,2	336,9	338,1	12,4	12,4

Les instruments financiers de niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de niveau 1 et/ou de niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

Au 30 juin 2013, la ligne « Autres » est exclusivement liée à la fusion par absorption de deux entités au sein du leasing international, dont une précédemment non consolidée.

6.d RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT À DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 permettent de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente.



◆ Données relatives aux instruments financiers en date de reclassement

En millions d'euros	Date de reclassement	Actifs reclassés en prêts et créances		
		Valeur au bilan	Flux de trésorerie attendus et jugés recouvrables (1)	Taux moyen d'intérêt effectif
Titres souverains, en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente		299,8	510,7	9,4%
dont titres souverains portugais	30 juin 2011	299,8	510,7	9,4%
Opérations structurées, et autres titres à revenus fixes		669,7	787,4	7,2%
en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente	30 juin 2009	669,7	787,4	7,2%

(1) Les flux de trésorerie attendus couvrent le remboursement du capital et le paiement de l'ensemble des intérêts non actualisés jusqu'à la date d'échéance des instruments.

Évaluation au 30 juin 2013 des actifs reclassés

En millions d'euros	30 juin 2013		31 décembre 2012	
	Valeur au bilan	Juste valeur ou de modèle	Valeur au bilan	Juste valeur ou de modèle
Titres souverains reclassés en prêts et créances sur la clientèle	174,3	205,8	170,7	204,9
dont titres souverains portugais	174,3	205,8	170,7	204,9
Opérations structurées, et autres titres à revenus fixes reclassés	239,2	235,0	278,5	266,2
En prêts et créances sur la clientèle	239,2	235,0	278,5	266,2

6.e PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

◆ Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros	30 juin 2013	31 décembre 2012
Comptes ordinaires débiteurs	1.131,2	1.173,3
Prêts consentis à la clientèle	16.109,4	15.727,9
Opérations de pension	-	2,1
Opérations de location-financement	9.710,3	11.207,6
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	26.950,9	28.110,9
dont encours douteux	1.684,3	1.737,9
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(760,6)	(818,0)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	26.190,3	27.292,9



◆ **Détail des opérations de location-financement**

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2013	31 décembre 2012
Investissement brut	11.014,5	12.966,2
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	4.005,4	4.740,7
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	5.675,1	6.810,6
<i>A recevoir dans plus de 5 ans</i>	1.334,0	1.414,9
Produits financiers non acquis	(1.304,2)	(1.758,6)
Investissement net avant dépréciation	9.710,3	11.207,6
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	3.595,8	4.112,7
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	5.024,5	5.927,3
<i>A recevoir dans plus de 5 ans</i>	1.090,0	1.167,6
Dépréciations	(394,0)	(444,7)
Investissement net après dépréciation	9.316,3	10.762,9

◆ **Dettes envers la clientèle**

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2013	31 décembre 2012
Comptes ordinaires créditeurs	17.638,3	15.578,6
Comptes à terme	3.160,3	3.962,3
Bons de caisse	148,9	180,2
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	20.947,5	19.721,1

6.f DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

Cette note présente les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en juste valeur par résultat.

◆ **Dettes comptabilisées en juste valeur par résultat (note 6.a)**

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2013	31 décembre 2012
Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission		
Titres de créance négociables	631,3	694,8
Emprunts obligataires	73,0	72,5
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	704,3	767,3
Dettes subordonnées remboursables	105,3	110,0
DETTES SUBORDONNÉES	105,3	110,0



◆ **Dettes comptabilisées au coût amorti**

En millions d'euros	30 juin 2013	31 décembre 2012
Dettes dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission		
Titres de créance négociables	1.010,4	1.823,4
Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission		
Titres de créance négociables	715,0	672,3
Emprunts obligataires	138,9	148,2
TOTAL DES DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	1.864,3	2.643,9
Dettes subordonnées perpétuelles	2,4	2,6
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES	2,4	2,6

Les emprunts obligataires et les dettes subordonnées perpétuelles représentent des emprunts souscrits par SREI Equipment Finance Private Ltd.

6.g IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En millions d'euros	30 juin 2013	31 décembre 2012 *
Impôts courants	74,6	64,0
Impôts différés	119,3	122,3
Actifs d'impôts courants et différés	193,9	186,3
Impôts courants	206,8	112,4
Impôts différés	396,4	468,8
Passifs d'impôts courants et différés	603,2	581,2

* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

6.h COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros	30 juin 2013	31 décembre 2012 *
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	33,2	12,9
Comptes d'encaissement	68,0	41,7
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	95,0	87,2
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	30,1	14,7
Autres débiteurs et actifs divers	591,3	475,3
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	817,6	631,8
Dépôts de garantie reçus	35,1	23,1
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	3,6	5,5
Comptes d'encaissement	53,2	51,6
Charges à payer et produits constatés d'avance	309,0	253,6
Autres créditeurs et passifs divers	758,4	628,5
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	1.159,3	962,3

* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

6.i PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence au 30 juin 2013 concernent les sociétés suivantes :



En millions d'euros	30 juin 2013	31 décembre 2012 *
Cardif Lux Vie	74,3	75,1
BNP Paribas Leasing Solutions		
All In One Vermietung GmbH	6,5	6,0
All In One Vermietungs- gesellschaft Telekomm. GmbH	0,5	0,3
Barloworld Heftruck BV	2,1	2,0
BNP Paribas Lease Group IFN SA	5,8	6,0
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	1,7	2,8
BNP Paribas Lease Group Sp.z.o.o.	4,9	7,2
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse	7,3	7,4
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	68,8	70,7
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse	33,9	35,7
Fortis Lease Deutschland AG	15,6	22,4
Fortis Lease Iberia	(2,3)	(11,4)
Fortis Lease Operat Lizing Zartkoruen	0,1	0,3
Fortis Lease Portugal	7,5	7,4
Fortis Lease Romania IFN SA	(6,8)	(6,8)
Locatrice Italiana Spa	0,6	0,7
Nissan Finance Belgium NV	-	1,0
Vela Lease Srl	-	-
Participations dans les sociétés mises en équivalence	220,5	226,8

* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

6.j ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	30 juin 2013	31 décembre 2012
VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE	145,3	-
Écarts de conversion	(5,4)	(3,7)
Filiales précédemment mises en équivalence	-	149,0
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	139,9	145,3
dont		
Valeur brute comptable	152,8	158,2
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(12,9)	(12,9)

Les écarts d'acquisition sont exclusivement liés à l'intégration des activités de leasing en application de la méthode de regroupement d'entreprises sous contrôle commun. Ils sont dès lors équivalents aux écarts d'acquisition précédemment constatés par le groupe BNP Paribas sur ces mêmes sociétés.

6.k ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Au 30 juin 2013, deux immeubles d'exploitation appartenant à BGL BNP Paribas et dont la vente a été prévue d'ici un an ont été reclassés pour 27,7 millions d'euros en actifs non courants destinés à être cédés.

D'autre part, un lot d'immeubles de placement de 71,9 millions d'euros appartenant à une entité de leasing a été reclassé en actifs non courants destinés à être cédés. Une dépréciation de 4,9 millions d'euros a été enregistrée au 30 juin 2013.



7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.a PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

7.a.1 PREMIER SEMESTRE 2013

L'entité Royale Neuve Finance S.à r.l. qui avait été déconsolidée au 2^{ème} trimestre 2012, car sous les seuils de matérialité, a finalement été liquidée le 14 mai 2013.

Il en est de même pour la société belge de leasing Fortis Lease Group Services S.A., déconsolidée fin 2012 et liquidée en mars 2013.

Au courant du 2^{ème} trimestre 2013, Nissan Finance Belgium S.A. a été cédée au 2^{ème} actionnaire.

7.a.2 EXERCICE 2012

A la fin du mois de mars 2012, la Banque a racheté à deux autres entités du groupe BNP Paribas une participation de 16,67 % de BNP Paribas Leasing Solutions S.A. au prix d'acquisition de 383,3 millions d'euros, pour augmenter sa détention dans la société à 50 % (+ 1 action). Suite à cette opération de rachat, BNP Paribas Leasing Solutions S.A. est consolidée par la méthode d'intégration globale par la Banque depuis le 31 mars 2012, au lieu de la mise en équivalence précédemment. Cette opération a été effectuée suivant la méthode du regroupement d'entreprises sous contrôle commun, et a généré la reconnaissance d'un goodwill de -109,7 millions d'euros directement déduit des fonds propres consolidés.

Suite à l'opération de rachat des actions de BNP Paribas Leasing Solutions S.A., un certain nombre d'entités de leasing incluses dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence pour 2011, sont maintenant consolidées par la méthode d'intégration globale.

- Du 1er janvier au 30 mars 2012, les résultats de ces entités sont comptabilisés en résultat des sociétés mises en équivalence selon un taux de détention de 33 % ;
- A partir du 31 mars 2012, l'activité de leasing contribue aux résultats consolidés de BGL BNP Paribas via une intégration globale et des intérêts minoritaires sont calculés sur les résultats consolidés des entités de leasing selon un taux de détention de 50 % +1 action.

Au 30 mars 2012, la Banque a acheté 100 % de BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A. et l'entité fait partie du périmètre direct de consolidation par intégration globale depuis le 31 mars 2012.

Fin mars 2012, les sociétés de leasing suivantes ont été cédées à une autre entité du groupe BNP Paribas, ce qui a entraîné une déconsolidation des entités au niveau du Groupe :

- ES-Finance S.A./N.V.
- Natiocreditbail S.A.
- Natiocredimurs S.e.n.c.
- NatioEnergie (Sofergie) S.A.

Les sociétés suivantes étaient consolidées par le Groupe fin 2011, mais elles ont été déconsolidées à partir de mars 2012, car, d'une part, sous les seuils de matérialité (cf. note 1.b.1) et d'autre part, certaines étaient en procédure de mise en liquidation, voire ont été dissoutes au courant de l'exercice 2012.

- Fortis Lease Hungaria Equipment Financing Leasing Co.
- Fortis Lease Hungaria Vehicle Financing Leasing Co.
- Fortis Lease UK (1) Ltd. (dissoute en novembre 2012)

Début avril 2012, la Banque a acquis 100 % des actions de BGL BNP Paribas Factor S.A. (anciennement Fortis Commercial Finance S.A.), société active au Luxembourg dans l'activité d'affacturage. L'entité est consolidée par intégration globale dans les comptes de la Banque.



La société Fundamentum Asset Management (FAM) S.A., qui a commencé une procédure de liquidation en avril 2009, mais qui était encore consolidée par intégration globale jusqu'au 31 mars 2012, ne fait plus partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2012 car sous les seuils de matérialité.

Suite à l'arrêt anticipatif de certaines opérations structurées, les sociétés suivantes ont été mises en liquidation, et pour certaines liquidées au cours de l'année 2012, et ont été déconsolidées à partir du 2^{ème} trimestre 2012, car également au-dessous des seuils de matérialité :

- Aura Capital Invest S.A. (liquidée en avril 2012)
- Black Kite Investments Ltd. (liquidée en novembre 2012)
- Delphinus Titri 2010 S.A. (liquidée en avril 2012)
- Royale Neuve Investment S.à r.l. (liquidée en décembre 2012)
- Royale Neuve Finance S.à r.l.

La société belge de leasing Fortis Lease Group Services S.A. a été déconsolidée à partir de décembre 2012, car en-dessous des seuils de matérialité.

Les entités consolidées dans le groupe BGL BNP Paribas sont les suivantes :

Dénomination	Pays	Activité	Méthode de conso ¹	30/06/2013	30/06/2012	
				% conso part du groupe	Méthode de conso ¹	% conso part du groupe
Société consolidante						
BGL BNP Paribas SA	Luxembourg	Banque				
Retail Banking						
BGL BNP Paribas Factor SA	Luxembourg	Affacturage	IG Acquisition	100,00%	--	--
Cofhylux SA	Luxembourg	Société Immobilière	IG	100,00%	IG	100,00%
Société Alsacienne de développement et d'expansion (SADE) SA	France	Établissement financier	IG	100,00%	IG	100,00%
Ace Equipment Leasing NV	Belgique	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
ACE Leasing BV	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
Ace Leasing NV	Belgique	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
Agrilease BV	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
Albury Asset Rentals Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
All In One Vermietungs- gesellschaft Telekom. GmbH	Allemagne	Leasing	ME	50,00%	ME	50,00%
All In One Vermietungs GmbH	Autriche	Leasing	ME	50,00%	ME	50,00%
Aprolis Finance SA	France	Leasing	IG	25,50%	IG	25,50%
Arius SA	France	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
Artegy Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
Artegy SA	France	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
Barloworld Heftruck BV	Pays-Bas	Leasing	ME	25,00%	ME	25,00%
BNP Paribas Finansal Kiralama AS	Turquie	Leasing	IG	47,74%	IG	47,74%
BNP Paribas Lease Group (Belgique) SA	Belgique	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
BNP Paribas Lease Group BPLG SA	France	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
BNP Paribas Lease Group IFN SA	Roumanie	Leasing	ME	49,97%	ME	49,97%
BNP Paribas Lease Group Kft	Hongrie	Leasing	ME	50,00%	ME	50,00%
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	Hongrie	Leasing	ME	50,00%	ME	50,00%
BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	Leasing	IG	100,00%	IG	100,00%
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
BNP Paribas Lease Group Sp.z.o.o.	Pologne	Leasing	ME	50,00%	ME	50,00%
BNP Paribas Lease Group UK PLC	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
BNP Paribas Lease Group Rentals Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
BNP Paribas Leasing Solutions (NL) NV	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%

¹ IG : Intégration globale
IP : Intégration proportionnelle
ME : Mise en équivalence



Dénomination	Pays	Activité	Méthode de conso ¹	30/06/2013	Méthode de conso ¹	30/06/2012
				% conso part du groupe		% conso part du groupe
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse SA	Suisse	Leasing	ME	50,00%	ME	50,00%
BNP Paribas Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
BNP Paribas Leasing Solutions SA	Luxembourg	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	Italie	Leasing	ME	13,09%	ME	13,09%
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	Leasing	ME	50,00%	ME	50,00%
Class Financial Services Inc.	Etats-Unis	Leasing	IG	30,05%	IG	30,05%
Class Financial Services Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,50%	IG	25,50%
Class Financial Services SA	France	Leasing	IG	30,05%	IG	30,05%
CNH Capital Europe BV	Pays-Bas	Leasing	IG	25,05%	IG	25,05%
CNH Capital Europe GmbH	Autriche	Leasing	IG	25,05%	IG	25,05%
CNH Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,05%	IG	25,05%
CNH Capital Europe SA	France	Leasing	IG	25,05%	IG	25,05%
Commercial Vehicle Finance Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
Equipment Lease BV	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
Fortis Energy Leasing X1	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
Fortis Energy Leasing X2	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
Fortis Energy Leasing XIV	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
Fortis Lease (B) SA	Belgique	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
Fortis Lease (France) SA	France	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
Fortis Lease Car & Truck SA	Belgique	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
Fortis Lease Deutschland AG	Allemagne	Leasing	ME	50,00%	ME	50,00%
Fortis Lease Group Services SA	Belgique	Leasing	Liquidation	--	IG	49,90%
Fortis Lease Operat Lizing Zartkoruen	Hongrie	Leasing	ME	50,00%	ME	50,00%
Fortis Lease Iberia EFC SA	Espagne	Leasing	ME	39,31%	ME	39,31%
Fortis Lease Portugal SA	Portugal	Leasing	ME	50,00%	ME	50,00%
Fortis Lease Romania IFN SA	Roumanie	Leasing	ME	50,00%	ME	50,00%
Fortis Lease UK Ltd.	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
Fortis Lease UK Retail Ltd.	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
Fortis Vastgoed Lease BV	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
HFGL Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
Humberclyde Commercial Inv. Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
Humberclyde Commercial Inv. (N1) Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,05%	IG	25,05%
JCB Finance SA	France	Leasing	IG	25,05%	IG	25,05%
Locatrice Italiana SPA	Italie	Leasing	ME	13,09%	ME	13,09%
Manitou Finance Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,51%	IG	25,51%
MFF SA	France	Leasing	IG	25,50%	IG	25,50%
Nissan Finance Belgium NV	Belgique	Leasing	Cession	--	ME	12,50%
Same Deutz Fahr Finance Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
Same Deutz Fahr Finance SA	France	Leasing	IG	50,00%	IG	50,00%
SREI Equipement Finance Private Ltd	Inde	Leasing	IP	25,00%	IP	25,00%
Vela Lease SRL	Italie	Leasing	ME	13,09%	ME	13,09%
Investment Solutions						
Cardif Lux Vie SA	Luxembourg	Assurances	ME	33,33%	Fusion ME	33,33%
Structures Ad Hoc						
Paribas Trust Luxembourg SA	Luxembourg	Gestion de participations	IG	100,00%	IG	100,00%
Autres Activités						
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding SA	Luxembourg	Gestion de participations	IG	100,00%	IG	100,00%

¹IG : Intégration globale
IP : Intégration proportionnelle
ME : Mise en équivalence



7.b RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées au Groupe sont les sociétés associées, les fonds de pension, les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés du Groupe, les membres de la famille proche des personnes susmentionnées, les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée, ainsi que toute autre entité liée.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe est fréquemment amené à effectuer des transactions avec des parties liées. Ces transactions portent essentiellement sur des prêts et des dépôts et sont conclues aux mêmes conditions commerciales et de marché que celles s'appliquant aux parties non liées.

Relations avec les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés

Au 30 juin 2013, les crédits accordés aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à 2,1 millions d'euros (au 31 décembre 2012 : 2,9 millions d'euros) ; les crédits accordés aux dirigeants clés s'élèvent à 5,4 millions d'euros (au 31 décembre 2012 : 6,0 millions d'euros).

Au 30 juin 2013, les lignes de crédits accordées aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à 3,3 millions d'euros (au 31 décembre 2012 : 3,1 millions d'euros) ; les lignes de crédits accordées aux dirigeants clés s'élèvent à 5,6 millions d'euros (au 31 décembre 2012 : 6,2 millions d'euros).

Relations avec les autres parties liées

Le tableau ci-dessous récapitule la portée financière des activités menées avec les parties liées suivantes :

- Entreprises associées,
- Autres sociétés du groupe BNP Paribas non détenues par le Groupe, ou détenues par le Groupe mais non consolidées.

L'État luxembourgeois est actionnaire de BGL BNP Paribas S.A. à hauteur de 34 % du capital. Il a reçu à ce titre de la part de BGL BNP Paribas S.A. un dividende de 64,5 millions d'euros au premier semestre 2013. Les autres transactions avec l'État luxembourgeois ou toute autre entité contrôlée par l'État luxembourgeois sont réalisées à des conditions normales de marché.

◆ Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	1er semestre 2013			1er semestre 2012		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Sociétés-mères *	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Sociétés-mères *	Autres sociétés BNP Paribas
Intérêts et produits assimilés	6,3	102,0	9,2	11,3	184,1	36,3
Intérêts et charges assimilées	-	(132,7)	(7,4)	(0,1)	(208,6)	(71,5)
Commissions (produits)	5,6	5,8	22,3	2,8	7,4	22,1
Commissions (charges)	(3,1)	(2,2)	(0,5)	(3,3)	(5,1)	(1,3)
Gains (pertes) sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	(63,8)	0,4	-	(129,9)	8,8
Produits (charges) des autres activités	3,9	-	26,8	2,5	-	24,7
TOTAL	12,7	(90,9)	50,8	13,2	(152,1)	19,1

* Sociétés-mères : BNP Paribas, BNP Paribas Fortis et leurs succursales



◆ **Encours des opérations réalisées avec les parties liées :**

En millions d'euros	30 juin 2013			31 décembre 2012		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Sociétés-mères *	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Sociétés-mères *	Autres sociétés BNP Paribas
ACTIF						
Instruments financiers en juste valeur par résultat	-	238,0	83,1	-	248,6	111,3
Instruments financiers dérivés de couverture	-	98,8	-	-	118,2	-
Actifs financiers disponibles à la vente	85,5	-	238,9	85,5	-	239,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	62,8	7.997,0	128,0	68,6	8.416,8	71,4
Prêts et créances sur la clientèle	798,8	-	574,5	506,7	-	801,3
Comptes de régularisation et actifs divers	5,5	17,5	63,4	10,0	25,5	73,8
Total	952,6	8.351,3	1.087,9	670,8	8.809,1	1.297,0
PASSIF						
Instruments financiers en juste valeur par résultat	-	56,9	138,9	-	63,0	88,9
Instruments financiers dérivés de couverture	-	39,4	-	-	58,0	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	9.290,4	249,7	-	10.352,4	311,2
Dettes envers la clientèle	51,1	-	218,6	74,2	-	203,0
Dettes représentées par un titre	-	30,0	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	4,5	25,7	7,2	6,5	22,9	0,6
Total	55,6	9.442,4	614,4	80,7	10.496,3	603,7

* Sociétés-mères : BNP Paribas, BNP Paribas Fortis et leurs succursales

En outre, le Groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers souscrits ou émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

En millions d'euros	30 juin 2013			31 décembre 2012		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Sociétés-mères *	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Sociétés-mères *	Autres sociétés BNP Paribas
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE						
Engagements de financement donnés	-	46,4	-	-	24,4	6,6
Engagements de financement reçus	-	373,9	16,1	-	344,0	14,0
Engagements de garantie donnés	125,6	192,1	43,2	126,9	146,6	28,7
Engagements de garantie reçus	0,4	224,0	116,8	0,4	299,3	96,4

* Sociétés-mères : BNP Paribas, BNP Paribas Fortis et leurs succursales

Au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012, les engagements de garantie donnés comprennent un montant de 125 millions d'euros de garanties données à Cardif Lux Vie S.A. dans le cadre de la fusion entre Fortis Luxembourg Vie S.A. et Cardif Lux International S.A. Au 30 juin 2013, cette garantie est provisionnée à hauteur de 8,4 millions d'euros.

En 2011, la Banque a conclu des accords de compensation globale avec les entités BNP Paribas Fortis S.A. et BNP Paribas S.A. (et leurs succursales respectives établies sur le territoire de l'Union européenne) permettant ainsi de réduire son exposition envers ces entités tant pour les expositions bilantaires que pour les expositions de hors bilan.